

Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités ?

Stephan Reichhold and André Jacob

Number 757, June 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66555ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Reichhold, S. & Jacob, A. (2012). Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités ? *Relations*, (757), 36–37.



Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités?

Ce n'est pas le nombre d'immigrants mais nos choix et l'efficacité du modèle de l'intervention institutionnelle qu'il faut questionner.

STEPHAN REICHOLD

L'auteur est directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Le principal défi de l'immigration et de l'intégration au Québec n'est pas un enjeu de nombre mais bien d'adaptation des services et des institutions aux personnes réfugiées et immigrantes que nous accueillons chaque année. Il est reconnu et bien documenté que le Québec peine à intégrer convenablement les nouveaux arrivants au marché du travail, plus qu'ailleurs au Canada. Les données statistiques de 2011 sont sans équivoque à ce sujet et la tendance ne semble pas vouloir s'estomper. Pourtant, le profil des immigrants récents n'a jamais été aussi bon en matière d'éducation et de connaissance du français.

La situation reste préoccupante malgré les nombreuses mesures mises en place ces dernières années, dont le plan stratégique 2008-2012 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'ambitieux plan d'action gouvernemental (2008-2013), *La diversité: une valeur ajoutée*, visant à améliorer les services et le soutien en matière d'intégration sociale, professionnelle et linguistique des personnes issues de l'immigration.

UNE QUESTION D'ARGENT?

Grâce à l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (1991), une entente unique en son genre, le Québec dispose d'importants moyens financiers récurrents et généreusement indexés, garantis à très long terme. En 2012, le Québec recevra 283 millions \$ du fé-

déral en guise de compensation dans le cadre de cet accord et encaissera à nouveau environ 70 millions \$ en revenus autonomes grâce aux frais, tarifs et taxes payés par les nouveaux arrivants lorsqu'ils immigreront chez nous.

Ainsi, le Québec disposera, en 2012-2013, d'un revenu garanti de 353 millions grâce à l'immigration, plus d'un milliard d'ici trois ans. On pourrait s'attendre à ce que des montants aussi considérables aient des effets plus tangibles, notamment en ce qui a trait à l'intégration socio-économique et linguistique des nouveaux arrivants.

Ce qui caractérise l'approche québécoise, c'est l'intervention institutionnelle comme modèle d'intégration, à l'inverse de ce que l'on observe dans le reste du Canada. Alors qu'au Québec, c'est à peine 10% des budgets dédiés à l'intégration qui vont vers les réseaux communautaires et les initiatives locales de terrain, c'est environ 70% dans les autres provinces canadiennes. Le ministère de l'Immigration, celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de l'Éducation, les trois principaux acteurs institutionnels responsables des mesures d'intégration et de francisation au Québec, englobent le gros des sommes dédiées à l'intégration des nouveaux immigrants, soit environ 280 millions \$ par année. Compte tenu des résultats peu convaincants que l'on connaît, si l'on se fie aux taux de chômage et de décrochage scolaire des jeunes nouveaux arrivants, il est légitime de se questionner sur ce choix et sur la performance du Québec.

UNE POSTURE ENVIABLE

Cela est d'autant plus préoccupant que le Québec, à titre de nation disposant de politiques et d'infrastructures d'accueil des immigrants très élaborées, se retrouve dans une situation unique et très enviable, comparée à des nations semblables non souveraines comme la Catalogne et l'Écosse. Le Québec a le privilège d'être le maître d'œuvre de ses politiques d'immigration en matière de sélection et d'intégration sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières nationales ou celui, plus triste et souvent critiquable, de déporter ou d'emprisonner les personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, il peut se fier à un gouvernement fédéral qui assure l'intégrité des procédures relatives au statut de réfugié – réputées complexes, onéreuses et très sensibles politiquement. Comparé à d'autres pays d'immigration, le Québec est ainsi en excellente posture. Il joue un rôle exclusivement positif en ayant uniquement à sa charge la sélection et l'intégration qui, en plus, ne lui coûtent rien puisque les dépenses en matière d'intégration et de francisation n'affectent aucunement le trésor public québécois.

Le problème de l'immigration au Québec ne se pose donc pas en termes de nombre – accueillir ou non 30 000, 40 000 ou 50 000 personnes par année –, mais bien plus en termes de choix et de performance de nos institutions. Malheureusement, l'absence d'une stratégie gouvernementale globale impliquant une action interministérielle ordonnée et cohérente ne semble toujours pas se dessiner à l'horizon. ●

Le débat sur l'immigration s'enlise souvent dans une vision économiciste, pragmatique et utilitaire. Celle-ci occulte bien des enjeux concernant

nos manières de faire et nos rapports à l'autre. Nos invités en explorent quelques-uns.



La conception dominante et utilitariste de l'immigration doit changer.

ANDRÉ JACOB

Depuis quelques années, il est de bon ton d'entendre les organisations patronales et les organisations politiques de droite seriner le refrain de l'importance de l'immigration pour l'avenir du pays, le poids démographique de la population, le progrès social et économique et la survie des programmes sociaux. Ce refrain usé impose une vision de l'immigration moulée sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises. Dans les faits, ces arguments reposent sur du sable mouvant. Pourquoi?

Premièrement, la lutte féroce dans l'arène de la concurrence mondiale ne permet pas à elle seule de justifier la précarisation de l'emploi et la dévalorisation du travail. Deuxièmement, le travail temporaire et la sous-traitance font maintenant partie des stratégies de gestion des entreprises, de l'arsenal d'exploitation de la main-d'œuvre en général et de celle immigrante en particulier, afin d'augmenter les marges de profit des actionnaires, pas de valoriser l'apport des travailleurs à leur enrichissement. Troisièmement, on ne démontre pas toujours le manque de main-d'œuvre locale et on évacue du débat le fait qu'il peut être légitime que des « travailleurs locaux » ne souhaitent pas se plier aux conditions minimales de travail offertes. Enfin, le discours positiviste des gouvernements et du patronat sur l'immigration utilitaire soulève quelques questions fondamentales : reconnaît-on l'immigrant comme un citoyen? Reconnait-on ses droits fondamentaux, sociaux et économiques? Comment envisage-t-on son intégration?

L'ENJEU DE LA CITOYENNETÉ

Le fait d'ouvrir la porte à des citoyens et à des citoyennes d'autres pays suffit à justifier le principe de la reconnaissance éventuelle de leur citoyenneté. Toute personne qui s'installe au Canada, avec le statut de résident permanent, de réfugié ou de travailleur temporaire, devrait pouvoir espérer obtenir la citoyenneté canadienne selon les règles en vigueur et se voir reconnaître les mêmes droits que tout individu né au Canada. Le travail contribue au développement social, économique et culturel; en conséquence, il devrait entraîner la reconnaissance du droit à la citoyenneté.

Or, la réalité s'avère très différente. Les gouvernements canadien et québécois s'appuient sur le principe même du développement capitaliste ultralibéral, soit la sacro-sainte loi dite du marché, pour promouvoir une immigration utilitaire et rentable à court terme. La finalité actuelle de l'immigration s'apparente de plus en plus à celle qui existait à l'époque où elle relevait du secteur privé, au XIX^e siècle, lors des grandes stratégies de colonisation et de construction des chemins de fer qui consistaient à « importer » une main-d'œuvre prête à accepter des conditions de travail minimales, tant sur le plan des salaires que sur celui du respect des normes. Devant cette pression à la baisse sur les salaires, les travailleurs nationaux se voient contraints de se plier à des diminutions de leurs conditions de travail, au risque d'être remplacés par des personnes recrutées à l'étranger.

L'augmentation considérable du nombre de travailleurs étrangers temporaires au cours des dernières années

illustre bien cette tendance lourde à les stigmatiser et à les maintenir dans le vide juridique de citoyens sans statut. Quant aux professionnels, exception faite des investisseurs, ils se retrouvent souvent disqualifiés parce que leur formation ou leur expérience ne sont pas reconnues et nécessitent des efforts de mises à niveau considérables, certes rigoureuses, mais souvent trop exigeantes sur les plans humain et financier.

UNE DISCRIMINATION STRUCTURELLE

En résumé, par-delà les déclarations racoleuses sur nos généreuses capacités d'accueil de l'étranger et l'ouverture à la diversité culturelle, par-delà les débats superficiels sur le nombre acceptable d'immigrants ou les ressources nécessaires à leur intégration, il s'agit d'abord de considérer les travailleurs immigrants comme des citoyens à part entière. L'utilisation massive des travailleurs étrangers à des fins strictement utilitaires correspond à une véritable discrimination structurelle et permanente. Cette conception dominante de l'immigration génère un déni de citoyenneté, à savoir la non-reconnaissance des droits fondamentaux, sociaux et économiques. L'utilisation massive des travailleurs temporaires (travailleurs agricoles saisonniers, aides familiales résidentes, travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés), souvent liés à un seul employeur selon les termes d'un contrat de travail à court ou moyen terme, illustre bien cette situation. À plus long terme, la plupart d'entre eux ne peuvent devenir résidents permanents et ne bénéficient donc d'aucune mesure de soutien à leur intégration. Des changements s'imposent de toute urgence. ●

L'auteur, professeur associé à l'École de travail social de l'UQAM, est coordinateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations